
Faculté de Droit et Sciences Sociales Université de Poitiers

[#]

Inscription bacheliers 2017

[retour](http://droit.univ-poitiers.fr/scolarité/-inscriptions/) [http://droit.univ-poitiers.fr/scolarité/-inscriptions/]

Dès les résultats du bac connus :

5 juillet 2017 pour le 1er tour et entre le 6 et le 7 juillet 2017 pour le 2ème tour

vous devez vous connecter au site de l'université (voir lien ci-dessous)

grâce au numéro qui vous a été attribué par le site admission post-bac vous complétez votre dossier et vous imprimez le récapitulatif ;

vous prenez un rendez-vous en ligne ;

le jour de votre rendez-vous, vous vous présentez à la Faculté de droit et des sciences sociales (site de Poitiers ou site d'Angoulême) avec votre dossier et **les pièces demandées**.

[JE ME CONNECTE](http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb) [http://www.univ-poitiers.fr/inscription/primoweb]

PLATEFORME D'ACCUEIL CAMPAGNE D'INSCRIPTION 2017-2018

Du 08 juin au 12 juin, du 26 juin au 20 juillet et du 21 août au 07 septembre, une cellule d'accueil répondra, de 9 h à 17 h, à vos questions relatives aux inscriptions.

Par téléphone au : 05 49 36 64 76

Par courriel : inscriptions@univ-poitiers.fr [mailto:inscriptions@univ-poitiers.fr]

LES RENDEZ-VOUS POUR FINALISER LES INSCRIPTIONS AURONT LIEU :

Site de Poitiers (L1 Droit et AES) :2 rue Jean Carbonnier

Contact : 05.49.45.31.35

Entre le 10 et le 20 juillet 2017, puis à compter du 25 août 2017 pour les retardataires.

Site d'Angoulême(L1 Droit):La croix du milieu 16400 La Couronne

Contact : 05.45.25.18.50

Le lundi 10 et le mardi 11 juillet 2017, puis à compter du 31 août 2017 pour les retardataires.

Site de Niort(L1 Droit parcours droit des assurances):11 rue Archimède - ZA Noron- 79000 Niort

Contact : 05.49.24.45.47 droit.niort@univ-poitiers.fr [mailto:droit.niort@univ-poitiers.fr]

Fin août 2017, puis en septembre 2017 pour les retardataires.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

L'inscription administrative des étudiants doit impérativement être réalisée avant le début des cours, et dans les cas où cette obligation n'est pas remplie, une situation administrative devra être régularisée (règlement compris) à la date limite du 31 octobre, soit

plus de 45 jours après la rentrée officielle de l'Université, sous peine d'annulation d'inscription prononcée automatiquement en l'absence de réponse aux relances des services de scolarité, et en vertu du Décret n°71-376 du 13 mai 1971 (modifié) "Les périodes et les modalités des opérations d'inscription sont fixées par le président de l'université"

DATE DE RENTRÉE ET PRÉSENCE EN COURS

La rentrée en 1ère année de licence droit ou AES aura lieu le jeudi 1er septembre 2016 . Pour le site de Poitiers les horaires et amphithéâtres sont consultables [ICI](http://droit.univ-poitiers.fr/scolarite-/rentree-2016-2017-1549481.kjsp?RH=1267544237240) [http://droit.univ-poitiers.fr/scolarite-/rentree-2016-2017-1549481.kjsp?RH=1267544237240] .

La présence de tous les étudiants est OBLIGATOIRE y compris les étudiants non encore inscrits

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr